

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE QUARTIER

### SECTEUR N°1 : VIEILLE VILLE

Mercredi 2 juillet 2008

M. GIRAUD ouvre la séance à 18h15 et présente la démarche de mise en place des Comités de quartiers.

#### **La vocation des Comités de quartiers**

La mise en place des Comités de quartiers répond à un des engagements de la nouvelle municipalité. Leur création a fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal le 26 juin 2008.

L'objectif des Comités est de permettre aux habitants de faire des propositions d'amélioration de la vie dans leur quartier. C'est donc l'intérêt général qui prime et non la défense d'intérêts particuliers.

Pour les problèmes plus ponctuels et urgents, concernant notamment la voirie, l'éclairage, les espaces verts, la signalisation, l'assainissement, la propreté ou l'enlèvement d'encombrants, il est conseillé d'appeler le numéro vert de la nouvelle cellule « Logistique et Proximité » : 0800-828-123. Celui-ci sera opérationnel à partir du 15 juillet 2008, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. En dehors de ces heures, une boîte vocale permettra de déposer un message, de même que sur le site Internet de la ville : [www.saint-tropez.fr](http://www.saint-tropez.fr).

#### **Délimitation des quartiers**

La municipalité a volontairement limité le nombre de quartiers à cinq afin d'assurer un suivi efficace des demandes. Elle n'a pas souhaité reprendre le découpage électoral. Les périmètres définis pour délimiter chacun des Comités de quartiers pourront cependant être revus. En outre, les personnes souhaitant, pour diverses raisons, participer aux réunions d'un autre Comité de quartier que celui du secteur dans lequel ils résident, pourront bien entendu le faire.

#### **L'organisation : la charte**

Le fonctionnement des Comités de quartiers est régi par une Charte qui précise les engagements réciproques de la municipalité et des habitants. Cette charte est distribuée aux personnes présentes et lue en séance. Elle est annexée au présent compte rendu et consultable sur le site Internet de la Ville.

Les personnes présentes adoptent la Charte. Cette dernière fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal.

### **Fréquence des rencontres**

Comme mentionné dans la Charte, le nombre de rencontres est fixé à deux par an afin de disposer d'un délai suffisant pour répondre aux demandes. Les prochaines réunions devraient être programmées à la fin du mois de septembre. Cependant, rien n'empêche les habitants de se réunir entre ces réunions pour travailler sur différents sujets. Dans ce cas, la commune s'engage à leur mettre à disposition une salle et des moyens logistiques.

### **Election du co-président et de son suppléant**

La municipalité a souhaité que chaque Comité soit co-présidé par un élu et un habitant. Le co-président et son suppléant sont élus pour trois ans.

Cinq personnes se portent candidates. Il est procédé à un vote à main levée. A l'issue de ce vote, Mme Monique SERRATI est désignée comme Co-présidente avec une majorité de votes et M. REYNET comme suppléant.

M. REYNET propose qu'il y ait un délégué par quartier au sein du secteur Vieille Ville. Mme SIRI répond que les habitants peuvent parfaitement s'organiser de la sorte s'ils le souhaitent.

### **Echanges avec la salle**

M. GIRAUD déclare en préambule que la Vieille ville fera l'objet d'un programme de réhabilitation sur lequel les habitants seront consultés.

Les différentes demandes et propositions sont retranscrites ci-dessous. Les contributions écrites des habitants ont également été prises en compte. L'ensemble de ces points sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

<b>THEME</b>	<b>QUESTION POSEE / PROPOSITION</b>	<b>REPONSE APPORTEE</b>
<b>Musique</b>	Les musiciens qui jouent dans les rues doivent-ils respecter une heure pour arrêter la musique ?	Ces groupes doivent, au préalable, demander une autorisation. Selon la réglementation, ils ont le droit de jouer jusqu'à 22h30 en temps normal et jusqu'à minuit le jour de la fête de la musique.
<b>Stationnement</b>	Régulièrement, la borne du parking du Môle J. Réveille est en panne. Des personnes non-autorisées en profitent pour stationner sur le Môle.	Cette borne est gérée par la Capitainerie. La mairie va se rapprocher du Directeur du Port pour tenter de trouver une solution.
	Les habitants de la Vieille ville ne trouvent pas de places pour se garer. Ils souhaiteraient qu'il y ait des places de stationnement réservées aux résidents.	C'est légalement impossible car les places de stationnement sont publiques. Il existe en effet un principe d'égalité pour tous les usagers de la voie publique.

	Suggestion : mettre en place des zones bleues.	S'il y avait plus de places de stationnement, celles-ci seraient occupées, le nombre de véhicules dépassant de toutes les façons le nombre de places de stationnement. La solution serait peut être de créer des parkings souterrains.
	Il y a seulement quatre places de stationnement pour les personnes qui se rendent au cimetière. Suggestion : attribuer des places spécifiquement à ces personnes.	On ne peut pas interdire aux habitants de se garer. De plus, il paraît difficile de distinguer les personnes se rendant au cimetière des autres.
	- Un espace entouré par des bollards pourrait être utilisé pour créer des places de stationnement dans la Montée Ringrave. - Les places de stationnement situées derrière le lavoir sont utilisées illégalement par un hôtelier.	Demandes en cours d'instruction.
	Faire respecter le code de la route pour le stationnement anarchique.	Demande en cours d'instruction.
<b>Accès à la Vieille ville</b>	Les habitants de la rue Sibilli, rencontrent ce problème. Dans cette rue, le parking est réservé aux deux roues et à la Gendarmerie. De plus, tous les habitants de ce quartier ne possèdent pas la télécommande permettant d'accéder à la Vieille ville.	- Le nombre de télécommandes attribuées pour l'accès au parking de la Place de la Mairie a atteint le maximum de sa capacité. La mémoire d'une trentaine de télécommandes sera déprogrammée prochainement (seront concernées les personnes qui ne devraient pas avoir accès à ce parking). En théorie, 1000 télécommandes sont programmées (dont certaines concernent le service voirie, les pompiers, la Gendarmerie, la société de nettoyage employée par la Mairie, le corps médical, etc.).  Il est normalement interdit de stationner sur le parking de la place de la Mairie. Pourtant, le parking est toujours plein : - certaines personnes ont réellement besoin d'accéder chez elles, - certaines personnes qui ne devraient pas avoir de télécommandes en ont, - les bornes sont régulièrement détériorées.  Cette situation est difficile à résoudre car elle met en jeu des intérêts privés divergents. Des contraventions pourraient être dressées à l'encontre des contrevenants afin de gérer ce manque

		de civisme.
<b>Propreté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les containers de la rue des Moulins, sont utilisés par les riverains et les restaurateurs de la rue mais aussi par des restaurateurs d'autres rues (rue des Feniers et du Portail Neuf) qui les remplissent ou posent leurs déchets à côté des containers. De plus, les containers sont dégradés.</li> <li>- La rue n'est pas nettoyée comme elle le devrait au karcher. Le motif invoqué par les agents de nettoyage est que le tuyau est trop court. Le balayage est effectué par les riverains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sita-Sud travaille avec le service Environnement sur la problématique des containers.</li> <li>- Le camion poubelle passe plusieurs fois par jour.</li> <li>- Le tuyau pour le passage du karcher n'est pas trop court. Il est d'une longueur de 50 mètres et possède une rallonge de 50 mètres.</li> </ul>
	La rue du Puits n'est pas nettoyée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y avait une grille d'évacuation dans la rue Saint-Esprit. Celle-ci a été supprimée suite à des travaux.</li> <li>- Un restaurateur avait demandé de ne pas laver jusqu'au bout de la rue. Un nouveau système a été mis en place permettant de nettoyer jusqu'au bout des rues suivantes : rue du Puits, rue du Portalet et rue Saint-Esprit.</li> </ul>
	Proposition : nettoyer la plage de la Ponche manuellement au râteau.	Demande en cours d'instruction.
<b>Déjections canines</b>	Le distributeur de sacs pour les déjections canines à l'angle de la rue est vide. De plus, il n'y a pas de poubelles pour déposer les sacs après usage.	Suite à la réorganisation des Services Techniques, le personnel chargé de remplir les distributeurs de sacs pour déjections canines a été affecté à d'autres missions. Des instructions seront données aux nouveaux agents afin que cette action soit menée dans les plus brefs délais.
<b>Fontaines</b>	Demande d'informations concernant les fontaines.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les services municipaux sont en train de faire un état des fontaines.</li> <li>- Il s'avère nécessaire de recruter un plombier.</li> <li>- Il existe des procédures administratives à respecter avant de recevoir l'autorisation de mettre les fontaines en eau (par exemple sur la place des Lices).</li> </ul>
<b>Deux roues</b>	Place Person, il y a de nombreux véhicules deux roues qui causent des nuisances visuelles et sonores. Une personne demande si la municipalité prévoit de créer des parkings supplémentaires.	<p>Informations sur la politique de stationnement de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les camions de livraisons sont autorisés à stationner sur le port de 6h à 11h du matin.</li> </ul>

	Le nombre de deux roues est nettement supérieur au nombre de places de stationnement qui leur sont réservées.	- Il existe des emplacements pour le stationnement des deux roues sur le port. Le stationnement de ces derniers est toléré sur la Place de la Mairie. - La possibilité de créer un parking à la Citadelle serait à étudier.
<b>Nuisances sonores</b>	Plainte pour les nuisances sonores causées par les établissements de nuit qui résonnent dans les rues et gênent les habitants. La police municipale doit faire respecter les lois antibruit.	M. le Maire conseille aux habitants de rédiger une pétition et d'obtenir un nombre suffisant de signatures lui permettant d'agir contre ces établissements.
<b>Terrasses</b>	Un habitant demande que la police municipale fasse respecter les limites des terrasses des restaurants.	Demande en cours d'instruction.
<b>Circulation</b>	Certains établissements bloquent la circulation avec leur service de voituriers.	Il n'y en aura plus sur le port.
<b>Signalétique</b>	La Vieille ville manque de signalétique, certains véhicules et deux roues circulent en sens interdit (rue de la Miséricorde et rue de la Citadelle). Il risque d'y avoir un accident.	Demande en cours d'instruction.
<b>Eclairage</b>	L'éclairage est à revoir dans la vieille ville.	Demande en cours d'instruction.
<b>Divers</b>	- Place Person : la place a été salie par du ciment suite à des travaux et il y a des graffitis sur les murs. - Faire appliquer les lois concernant la pose de climatiseurs. - Les gens ne respectent pas les aménagements publics : le lavoir a besoin d'être nettoyé, les bancs du pré des pêcheurs sont cassés, etc.).	Demandes en cours d'instruction.

M. le Maire remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 20h.

**L'adjoint au Maire Co-présidente du Comité de quartier**

**La Co-présidente du Comité de quartier**

*Marie-Jeanne Fayard*

**Marie-Jeanne FAYARD**

**Monique SERRATI**

*Monique Serrati*

Secrétariat des Comités de quartiers  
Tél. : 04 94 56 81 55 - Fax : 04 94 97 25 72